



COMMUNE DE PORT  
DEPARTEMENT DE L'AIN

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### **I. Le cadre général du compte administratif :**

L'article L.23131 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Port ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Conseiller aux décideurs locaux du Service de gestion comptable d'Oyonnax.

Le compte administratif 2021 a été approuvé le 06 avril 2022 par le Conseil Municipal.

### **II. Eléments de contexte et priorités du budget :**

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif de la commune de Port a été voté par le Conseil Municipal le 1er avril 2021.

Il se caractérise par :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :

- Le maintien de la masse salariale,
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement en maintenant le niveau et la qualité de service rendus aux habitants,

Des recettes de gestion marquées par :

- Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) nulle,
- Le maintien des taux de la fiscalité communale.

### **Généralités :**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts.

Les salaires de la commune représentent 33.67% des dépenses de fonctionnement. L'effectif de la commune a été maintenu à 9 agents en 2021.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 874 766.57 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées aux titres des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, locations des salles des fêtes, cantine et garderie).

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19, de ce fait, les salles ont été moins louées.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 1 086 106.91 euros.

Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2020, la capacité d'autofinancement est de 211 340.34 euros.

**a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :**

DEPENSES 2021		RECETTES 2021	
Nature des dépenses	Montants	Nature des recettes	Montants
Charges à caractère général	292 373.23	Atténuation des charges	2 749.85
Charges de personnel	294 572.27	Produits services, domaine, ventes diverses	27 040.07
Atténuation des produits	24 260.00	Impôts et taxes	807 254.60
Autres charges de gestion courante	190 603.69	Dotations et subventions participations	106 923.85
Charges exceptionnelles		Autres produits de gestion courante	127 585.50
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>801 809.19</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 071 553.87</b>
Charges financières	21 136.28	Produits exceptionnels	14 553.04
Charges exceptionnelles	15 708.04		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1086 106.91</b>
Opération d'ordres	36 113.06		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>874 766.57</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 086 106.91</b>

Les principales recettes de la commune en 2021 sont :

Les loyers des immeubles communaux,

Les impôts et les taxes.

En 2021, les taux des impôts locaux :

- Foncier bâti : 8.29%, taux 2020 reconduit + 13.97% égal au taux du Département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation (TH) soit : foncier bâti : 22.26%
- Foncier non bâti : 34.61%, taux 2020 reconduit.

**b) Vue d'ensemble de la réalisation de la section investissement :**

DEPENSES 2021		RECETTES 2021	
Nature des dépenses	Montants	Nature des recettes	Montants
Plus ou moins values sur cession	10 053.04	Subvention d'investissement	47 925.39
Immobilisations incorporelles	133 887.00	Subventions d'équipement versées	37 343.89
Immobilisations en cours	1 467 872.78	Avances versées	61 280.85
Dépenses opérations d'équipement		Cessions immobilisations	12 213.04
Immobilisations corporelles	55 640.94		
Dotations fonds réserves		Dotations fonds et réserves	24 336.62
Emprunts et dettes assimilées	80 044.46	Excédent fonctionnement	246 511.99
Titre de participation	100.00	Opérations d'ordre	
		Opé. D'ordre de transfert entre sections	36 113.06
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 747 598.22</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>465 724.84</b>

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 1 747 598.22 euros.

Les recettes d'investissement 2021 représentent 465 724.84 euros.

Les crédits inscrits au budget 2021 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2021 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 1 488 750.00 euros de travaux sont reportés de 2021 à 2022. Ces crédits permettent le démarrage de travaux en début d'année 2022 sans attendre le vote du budget primitif. Cela concerne principalement la fin des travaux de sécurisation et d'aménagement de la RD 1084 et le commencement des travaux de la caserne de la gendarmerie.

Le programme d'investissement a permis de réaliser, entre autres :

- Sécurité et aménagement de la RD 1084, entrée sud.
- Création d'une nouvelle voie reliant la rue des Prairies au parking de la salle polyvalente permettant la desserte de la future gendarmerie (entrée des familles).
- Suite à l'accord de principe donné par le Ministère de l'intérieur pour l'étude et la construction d'un nouveau casernement de gendarmerie, la municipalité a déclenché les procédures administratives et techniques pour la réalisation de ce projet avec l'aide de l'Agence 01.

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 001-210103073-20220406-2021CA-BF

Un concours pour le choix du maître d'œuvre a été lancé, le choix s'est porté sur le groupement d'architectes LUC METEL.

Une étude du financement a été réalisée. Après avoir contacté 3 établissements bancaires, la Caisse d'Epargne a été retenue.

- Achats de logiciels pour la mise en place de la DSN et la facturation de la cantine et de la garderie.
- Des tableaux numériques ont été installés à l'école.

**b) Etat de la dette :**

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune au 01/01/2021 représente 454 922.03 euros

La commune pour ses besoins ponctuels de trésorerie a contracté auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300 000 euros. Cela a permis de régler les frais d'études concernant la construction de la gendarmerie dans l'attente de la souscription d'un emprunt.

Port, le 08 avril 2022

Le Maire, Gérard DUTRAIT

